

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration de M. Abderrazzak LAASSEL,
Ministre Plénipotentiaire**

**Réunion des Experts des Etats Parties à la Convention sur
l'Interdiction de la Mise au point, de la Fabrication et du
Stockages des Armes Bactériologiques (Biologiques) ou à
Toxines et sur leur Destruction**

Genève, le 18 août 2008

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de prime abord de vous présenter les félicitations de la Délégation du Royaume du Maroc pour votre accession à la présidence de la réunion des experts et la réunion des Etats parties de la Convention sur les Armes Biologiques et pour les efforts que vous avez déployés pour l'aboutissement de cette réunion à des résultats positifs, nous en sommes convaincus. Soyez assuré du soutien actif de ma délégation pour atteindre cet objectif. Mes remerciements vont également à votre prédécesseur, Son Excellence M. Massoud Khan, Représentant Permanent du Pakistan, qui a pu, par son tact diplomatique et ses qualités reconnues, faire avancer les travaux de la Convention. Le Royaume du Maroc salue la ratification récente de la Convention par les Emirats Arabes Unis, Madagascar et la Zambie, ce qui conforte l'idéal d'universalité des instruments internationaux de désarmement si cher à mon pays. Nous souhaitons que les Etats, qui ne l'ont pas encore fait, puissent entreprendre les efforts nécessaires pour adhérer à la Convention. Une adhésion universelle aux dispositions de la Convention est gage essentiel pour débarrasser le monde définitivement de la menace de l'utilisation des armes biologiques.

Ma délégation qui fait sienne la déclaration prononcée, ce matin, par Cuba au nom des Etats parties Membres du Mouvements des Non Alignés, souhaite faire part à la réunion des experts des observations supplémentaires suivantes :

- la Convention sur les armes biologiques, étant l'un des trois piliers de non prolifération des armes de destruction massive, doit être appréhendée avec une attention particulière du fait de l'évolution rapide des sciences de la vie et la multiplication des risques du double usage. Dans ce cadre, ma délégation se félicite du choix des deux thèmes de la réunion de cette semaine que sont l'examen des mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sûreté et la sécurité biologiques y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines et surveillance, éducation, sensibilisation ainsi qu'adoption ou élaboration de codes de conduites, afin d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche dans les sciences et les techniques biologiques, qui sont susceptibles d'être exploités à des fins interdites par la Convention. Les discussions sur ces deux thèmes doivent être construites sur les travaux déjà élaborés sur ces questions. A cet égard nous tenons à saluer l'unité d'appui d'application pour la qualité des documents préparés à cet effet.

- Ma délégation partage l'avis selon lequel les concepts de sûreté et de sécurité sont les deux facettes d'une seule médaille qu'aussi bien les modalités d'application que les autorités chargées de l'exécution diffèrent d'un concept à l'autre. En effet, si la mise en place des mesures de sûreté incombent aux scientifiques qui manipulent les pathogènes, les mesures de sécurité relèvent de la compétence des autorités chargées du maintien de l'ordre. Cette différenciation organique n'est à nos yeux que schématique du fait que la question est bien plus complexe.
- Par ailleurs, il est indispensable de promouvoir et de sensibiliser aussi bien la communauté scientifique que le grand public aux risques inhérents à la manipulation des gènes et de promouvoir l'élaboration d'un code de conduite visant à renforcer l'application des dispositions de la Convention sans pour autant entraver le développement de la recherche à des fins pacifiques ni empêcher la coopération entre les laboratoires et les scientifiques. Une pleine application des dispositions de l'article X de la Convention est de nature à faciliter les échanges et à renforcer l'interaction entre les pays. Cette application est à même de stimuler l'universalité de la Convention et à renforcer les mesures de confiance.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Convention le Royaume du Maroc qui remet régulièrement ses rapports nationaux au titre de la résolution du Conseil de Sécurité 1540, de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, participe activement à plusieurs initiatives sur les plans international, régional et national. C'est ainsi et pour limiter mon intervention à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, que le Royaume du Maroc participe activement au core groupe d'experts pour la mise en place d'une stratégie sur la sécurité et la sûreté biologique pour la région MENA. Il organisera, à ce titre, du 2 au 4 avril 2009 une Conférence sur la sécurité et la sûreté pour la région du Moyen Orient et Afrique du Nord qui sera dédiée à l'examen d'un projet de stratégie régionale sur la sûreté et la sécurité biologiques.

Sur le plan national, le Royaume du Maroc a mis en place en 2005, un Comité National de biosécurité chargé de la mise en œuvre du protocole de Carthagène sur la biodiversité et du contrôle des OGM à l'échelle nationale. Il mène actuellement une étude d'évaluation des capacités bio sécuritaires nationales. Un projet de création d'un comité National d'éthique des sciences et un Comité National sur la sécurité et la sûreté biologiques sont en cours d'étude.